

DE LA M. MARIE DE L'INCARNATION. 667

ont veu de vertu & de regularité. Elles m'ont assuré n'y avoir rien remarqué que ce qui se pratique dans les maisons d'où elles sont sorties, tant pour l'esprit de l'Observance que pour le génie des personnes. Je ne voudrois pas pour tous les biens du monde, qu'elles n'y eussent passé, pour le grand bien que j'espère que cette visite apportera à toutes nos maisons, sçavoir le bien de la paix & de la charité. Leur seul déplaisir est qu'aucune de cette maison n'a passé en leur compagnie, car elles ne sont nullement partiales, c'est une vérité dont je vous assure. Si cette privation, sur fait de la peine, je n'en suis pas moins mortifiée, comme d'un bien que j'espérois & attendois avec ardeur. Il n'a pas tenu non plus au Pere Ragueneau, parce que n'en ayant demandé que de notre Congregation, il s'étoit accordé, selon les ordres de Monseigneur notre Evêque, avec les Meres de notre Congregation de Flandres qu'il nous enverroit de leurs Religieuses. Et en effet trois devoient passer cette année, car je conserve encore les Lettres de ces cheres Meres qui nous témoignent une amitié qui n'est pas croiable: Le Pere demeurait en repos en cette attente, & en effet il les attendoit de jour à autre, lors qu'on lui apporta la nouvelle qu'elles étoient retenues par l'ordre, ainsi que je croi, de leur Prelat. Il écrivit ensuite à Tours, d'où il n'eut pas une réponse favorable. Il s'adressa à nos Meres de Vannes, de qui il esperoit plus de satisfaction, mais elles différèrent trop à lui faire réponse. Tous ces coups ayant manqué, Monsieur Poitevin Grand-Vicaire de Monseigneur notre Evêque voyant que le temps pressoit, fit une tentative pour avoir les deux de Bourges, qui avoient été arrêtées, il y a quatre ans, supposé qu'elles fussent encore en disposition de partir. Monsieur de Bourges étant alors à Paris, il fut facile de conclure l'affaire en peu de temps, car la proposition lui en ayant été faite, il les accorda sans beaucoup de peine. D'ailleurs la Communauté de Paris, qui avoit refusé deux Religieuses quelques années auparavant, a consenti cette année à leur départ: ce sont les deux que vous avez veuës, & qui en vérité sont deux excellens sujets. Les choses ayant été ainsi arrêtées, & les ordres de Monsieur le Grand-Vicaire délivrés, nos Meres de Vannes écrivirent qu'elles étoient prêtes, mais on leur répondit qu'elles avoient parlé trop tard, & que les ordres étant donnez pour cette année, il leur falloit attendre une autre occasion. Quelque ordre néanmoins qui eût été expédié, le Pere Ragueneau me manda que si une ou deux de nos Sœurs de Tours eussent été en disposition de passer, il les eut jointes à celles qui sont arrivées. Nous avions aussi demandé deux Religieuses de Carcassonne